



EUROPE :
Atteintes aux
libertés, inquiétudes
et espoirs... p.12

Folio60

mars 2012

EUROPE:
Attacks on free-
doms, concerns
and hopes...p.13



La fusion de l'impôt sur le revenu et de la
CSG : la grande illusion ? par Jean-Marie Spaeth

*Income Tax and CSG Merger : a Grand
Illusion?* by Jean-Marie Spaeth

Les institutions paritaires et mutualistes
à l'épreuve de leur engagement
par Gabrielle Clotuche

The commitment of joint and mutual organizations
put to the test by Gabrielle Clotuche

La protection sociale des professions libérales
en Allemagne par Otto Kaufmann

*Social Protection for Liberal Professions
in Germany*, by Otto Kaufmann

Édito

- 3 - Quel printemps !
3 - *What a spring!*

A propos

Fiscalité

- 4 - La fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG : la grande illusion ?
par Jean-Marie Spaeth
5 - *Income Tax and CSG Merger : a Grand Illusion?* by Jean-Marie Spaeth

Folioles

L'Ipse en action

- 7 - Bientôt la Charte
7 - *Coming Soon: the Charter*
7 - Foliocollection - 9e Colloque professionnel Ipse
7 - Synergie sur le risque financier

Folioscopie

Protection sociale

- 8 - Les institutions paritaires et mutualistes à l'épreuve de leur engagement
par Gabrielle Clotuche

- 10 - The commitment of joint and mutual organizations put to the test
by Gabrielle Clotuche

Echotiers

Union européenne

- 12 - EUROPE : Atteintes aux libertés, inquiétudes et espoirs...
par Jean-Pierre Bobichon
13 - *EUROPE: Attacks on freedoms, concerns and hopes...*
by Jean-Pierre Bobichon

- 14 - Un nouveau Président a été élu au Parlement européen
par Jean-Pierre Bobichon

- 14 - The European Parliament has elected a new President
by Jean-Pierre Bobichon

Santé

- 14 - La santé et la solidarité, enjeux de la primaire républicaine
14 - Healthcare and solidarity, at issue in the Republican primary

Dialogue

Protection sociale

- 15 - La protection sociale des professions libérales en Allemagne,
par Otto Kaufmann
16 - Social Protection for Liberal Professions in Germany
by Otto Kaufmann

Reflets d'Europe

Culture

- 18 - Guimarães et Maribor, capitales de la culture
18 - *Guimarães and Maribor Capitals of Culture*
18 - Indignados de Tony Gatlif
18 - *Indignados de Tony Gatlif*

Foliothèque

- 19 - A lire...

Ipse

92, Boulevard de Magenta - 75010 Paris
Tél. : 33 1 40 37 13 88 - Fax : 33 1 40 36 07 65
europesociale@euroipse.org
http://www.euroipse.org

FOLIO 60

mars 2012 ISSN 1278-6160

Directeur de la publication :

Dominique Boucher

Rédacteurs :

Dominique Boucher, Simon Loréal, Hélène Pédebas
Jean-Pierre Bobichon,
Jean-Marie Spaeth, Gabrielle Clotuche
et Otto Kaufmann

Traductions :

Simon Loréal et Corporate Editions

Dessins :

Jean-Pierre Terrien tél. 09 79 20 55 59
contact@in-medias.fr
http://www.atraitdessin.com

conception, réalisation et impression :

Lillianne Camard

AGENDA folio 60

Comité exécutif

Mercredi 2 mai à 9h00

Groupe de travail Forum

Jeudi 3 mai à 9h30

Commission Europe

Mardi 22 mai à 9h30

Commission Synergie

Mardi 5 juin à 9h30

Comité exécutif

Vendredi 22 juin à 9h00

Quel printemps !

Après un court et toutefois vigoureux hiver, nous avons déjà dépassé «En avril ne te découvre pas d'un fil» avec une telle anticipation que déjà «en mai, fait ce qu'il te plaît» serait atteint. Bien sûr, les «saints de glace» ne peuvent être ignorés, mais une fois dépassés, le gel redouté disparaît et en avant vers cette course vers le bien être, le *welfare* et le *care* !

Cette climatologie issue de dictons plutôt désuets pourrait être celle de la France en période électorale. Elle étonnerait Portugais, Espagnols, Italiens, et bien d'autres encore, et quant aux Grecs... mazette ! Le soleil des Etats méditerranéens ne saurait être assez chaleureux pour compenser ces temps rigoureux où se ramassent à la pelle les feuilles de l'austérité.

Bien sûr, ce phénomène printanier propre à l'Hexagone peut être sujet à l'accusation du déni de crise : «*France in denial*», titre *The Economist* dans sa dernière livraison. Alors qu'à Rome, Madrid, Lisbonne et Athènes, «on semble se vouer corps et âmes à la réduction des déficits, Paris fait figure d'exception». S'ensuit en sous-titre (pour lecteurs malentendants peut-être) «*The west's most frivolous election*» - l'élection la plus frivole des pays occidentaux - Oui, *The Economist* a raison : il ne faut pas adopter le débat. Celui-ci doit informer et sensibiliser sur les fondamentaux des crises financière, économique et sociale ; il doit également autoriser des choix électoraux et donc programmatiques. Le contraire est anti-pédagogique d'une part, inconséquent et dangereux d'autre part. Non, *The Economist*, qui a rarement autant fait la une de la presse européenne, a tort de confondre une indispensable prise en compte de la situation de crise avec le rejet des postulants à la présidence, toutes tendances confondues, qui n'accepteraient pas de brader peu ou prou le dialogue et la protection sociale.

Un autre avis outre-atlantique corrige *The Economist*, il s'agit du politologue du *Center for European Studies*, Arthur Goldhammer : «Il serait plus exact de lire que l'Europe est en déni et qu'il se trouve que la France est le pays où à lieu la prochaine élection, donc le déni y est momentanément manifeste».

Revenons aux dictons archaïques : «l'hirondelle ne fait pas le printemps» et contrairement à tant d'autres oiseaux, elle ne sait pas chanter. Loin d'une parenthèse enchantée, privilégions cette période - somme toute brève - comme opportune pour interpeller et sensibiliser sur ce qui nous est cher : l'exercice de la solidarité comme méthode coercitive, pour consolider et innover l'exercice de la cohésion sociale.

L'avenir se joue en Europe et par l'Europe. Certes les dépenses publiques seront reconsidérées, les prélèvements fiscaux et sociaux augmentés mais tout autant - voire plus - les marchés devront être régulés, contrôlés. L'efficacité et la démocratie ne pourront être garanties que si la protection sociale et le dialogue sont assurés. ■

Dominique Boucher,
délégué général de l'Ipse



What a spring!

After a short yet vigorous winter, we are entering the season of April showers, in the ardent hope that they will bring May flowers. Of course, we cannot ignore the "Ice Saints," but once they are forgotten, the biting frost disappears and we again hasten onwards in the race for well-being, *welfare* and *care*!

This climatology of old-fashioned clichés could be a depiction of France in election season. It would astonish Portuguese, Spaniards, Italians, and as for the Greeks... Oh my Zeus! The Mediterranean sunshine could never be warm enough to compensate for the sober time we spend raking the leaves of austerity.

Of course, this uniquely Gallic springtime phenomenon is liable to incite an accusation of crisis denial: "A country in denial," titles *The Economist* in its most recent issue. While Rome, Madrid, Lisbon and Athens seem to be "invigorated by gusts of reform," devoting themselves body and soul to deficit reduction, Paris "has yet to face up to its changed circumstances." There follows a sub-heading (perhaps intended for hearing-impaired readers): «*The West's most frivolous election*.» Yes, *The Economist* is right: the debate must not be held. It should inform citizens and raise awareness about the fundamentals of the financial, economic and social crisis; it should also allow for electoral choices, and thus the choice of an agenda. The opposite would do nothing to educate citizens, and would be careless and dangerous to boot. No, *The Economist*, which has rarely been so present on the front pages of the European press, is wrong to link the necessity of taking account of the current crisis with rejection of those French presidential candidates, on all sides of the political spectrum, who are not willing to relinquish dialogue and social protection.

Another Anglo-Saxon opinion corrects *The Economist*. It comes from Arthur Goldhammer, a political scientist at the Center for European Studies: "It would be more accurate to say that Europe is in denial and that France just happens to be the country holding the next election, so the denial of Europe's problems is momentarily manifest there."

To get back to out-of-date clichés, "One swallow does not a summer make," and unlike so many other birds, the swallow has no song. Far from an enchanted interlude, let us take advantage of this all-too brief season as a time to raise questions and awareness about a subject that is dear to us: the practice of solidarity as a coercive approach to innovate and consolidate the practice of social cohesion.

The future is being played out in Europe and by Europe. Public spending may be reconsidered, and taxes and social security contributions may go up. At the same time, however, monitoring and regulation of markets must increase just as much, if not more. Efficiency and democracy can only be guaranteed if dialogue and social protection are assured. ■

Dominique Boucher,
general delegate of Ipse



La fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG : la grande illusion ?

Jean-Marie Spaeth,

Ancien Président de la caisse nationale d'assurance maladie et ancien président de la caisse nationale d'assurance vieillesse

Fiscal alchemy: the hypothetical search for philosopher's tax

ALCHIMIE FISCALE : L'HYPOTHÉTIQUE RECHERCHE DE L'IMPÔT PHILOSOPHAL...



- « I know you don't believe in it! »

Au sein du PS comme de l'UMP, certains courants prônent une fusion de la CSG et de l'IRPP. Cette réforme aurait pour objectif à la fois de rapporter plus de recettes, de produire plus d'équité et de simplifier le système. L'impôt sur le revenu est un prélèvement ancien, mité par les niches fiscales au rendement

faible. Retenue à la source, la CSG est un prélèvement de toute autre nature : son assiette est large et son rendement élevé. La fusion de ces deux prélèvements, qui a toutes les caractéristiques de la fausse bonne idée, pourrait se traduire par des effets opposés à ceux escomptés.

Les partisans de la fusion partent

du principe que la CSG est un impôt. Or, il n'en n'est rien, la Cour de Justice de la Cour européenne ayant clairement qualifié la CSG de cotisation sociale. La CSG, comme les cotisations sociales vieillesse ou chômage, est en réalité un prélèvement affecté à la compensation d'un risque, selon les principes assurantiels fondés sur la

solidarité nationale. C'est parce que sa finalité est clairement identifiée, contrairement à l'IRPP, que son prélèvement ne fait pas débat.

En outre, le rendement pour les finances publiques pourrait ne pas être au rendez-vous. En effet, pour paraphraser la loi de Gresham, le mauvais impôt risque de chasser le bon prélèvement. C'est le mitage de l'impôt sur le revenu qui risque de prévaloir, du fait du poids des lobbies, au détriment de l'instrument de solidarité qu'est la CSG dont l'assiette large est bien acceptée. Certes, l'impôt sur le revenu, en raison de sa progressivité, participe à la réduction des inégalités. Les cotisations sociales, quant à elles, largement proportionnelles au salaire, ont leur propre fonction de redistribution des actifs vers les retraités, des bien-portants vers les malades... Néanmoins, regrouper ces deux logiques avec celle de la progressivité des prélèvements, aboutirait inmanquablement, en fusionnant le budget de l'Etat et celui de la Sécurité sociale, à rompre l'architecture de notre protection sociale fondée sur une logique de solidarité.

Plus grave, dans un contexte de crise de la dette et de maîtrise des

dépenses publiques, cette fusion banaliserait les dépenses de protection sociale en les rendant semblables à d'autres dépenses publiques tout en en faisant une variable d'ajustement. La tentation sera grande de les mettre systématiquement sous conditions de ressources comme l'ont illustré les débats sur les allocations familiales ou sur la création d'un bouclier sanitaire. On s'acheminerait vers un ciblage généralisé des politiques sociales sur les plus démunis, avec montée de l'individualisme et recul des droits collectifs et universels. En d'autres termes, on passerait d'une logique d'assurance sociale à celle d'assistance sociale. De plus, les effets redistributifs du système de protection sociale doivent être appréciés tant du côté des prélèvements que des prestations versées pour avoir une vision complète de la réduction des inégalités. Les travaux de l'INSEE indiquent « que les prestations familiales réduisent davantage les inégalités de niveaux de vie que les prélèvements. Elles contribuent pour 63 % à la réduction des inégalités contre 36 % pour les prélèvements ». Il en va de même pour la santé puisque le financement socialisé de l'accès aux soins à toute la population par la sécurité sociale est un

puissant outil de redistribution. Au total, une CSG affectée à la protection sociale sanctuarise ces prestations qui sont l'expression même de notre pacte de solidarité : de chacun selon ses revenus, à chacun selon ses besoins. Cette ressource dédiée conjuguée à un budget spécifique au travers de la loi de financement sur la sécurité sociale permet à la fois de mieux la piloter tout en éclairant les choix collectifs réalisés par l'ensemble de la Nation.

Pour autant, ce plaidoyer ne doit pas être interprété comme une volonté de statu quo. Des réformes sont nécessaires et des décisions doivent être prises, tant du côté sur l'impôt sur le revenu (simplification, mesures de rendement) que de la CSG (alignement de la CSG des retraités sur le droit commun).

Mais la fusion ne ferait que masquer les choix collectifs auxquels notre société est confrontée d'autant qu'il n'existe pas « d'assiette miracle » en matière de protection sociale. Le débat le plus important est sans nul doute celui du niveau de financement solidaire que notre société est désormais prête à accepter dans un contexte de croissance durablement modeste. ■

Income Tax and CSG Merger : a Grand Illusion?

There are those on both sides of the political spectrum who favor merging the General Social Contribution (Contribution Sociale Généralisée) and the personal income tax (Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques or IRPP).

This reform would aim to increase tax revenue, while making the system fairer and simpler. Personal income tax is an old tax, replete with inefficient loopholes. Withheld at the source, the CSG is a deduction of a different type altogether: it has a wide base and a high yield.

Merging these two contributions may seem like a good idea at first, but it could produce effects contrary to those anticipated. Supporters of the merger start from the assumption that the CSG is a tax. However, that is not at all the case. The European Court of Jus-



tice has clearly defined the CSG as a social security contribution. Like old-age or unemployment contributions, the CSG is in reality a deduction earmarked to compensate for a risk, according to insurance principles founded on national solidarity. Unlike personal income tax, the purpose of the CSG is clearly identified, which is why the deduction is not contested.

Furthermore, benefits for public finances are not guaranteed. Indeed, to paraphrase Gresham's law, a bad tax could drive out a good deduction. Because of the influence of lobbies, the labyrinth of income tax loopholes could prevail at the expense of the CSG, an instrument of solidarity with a wide and well-accepted base. It is true that income tax contributed to reducing inequalities thanks to its progressive nature. Social contributions, largely proportional to salaries, have their own redistributive function, steering funds from the active population to retirees, from healthy people those in need of medical care. Nonetheless, combining these two rationales with that of progressive deductions would mean merging the national budget and the social security budget, inevitably leading to the dismantling of our social protection architecture, founded on a notion of solidarity.

A more serious risk is that in the context of the debt crisis and controlled public spending, this merger would trivialize social protection spending by eliminating its distinctness from other public expenditures and making it an adjustment variable. There would be strong temptation to systematically subject such spending to a means test, as illustrated by the debates on family benefits or the proposed creation of a "healthcare shield." We would be heading towards generalized concentration of social policies around the most needy, with increased individualism and a decline in collective and universal rights. In other words, we would move from a rationale of social insurance to one of social assistance.

Moreover, to have an overall picture of the reduction of inequalities, both deductions and benefits must be taken into account to assess the redistributive effects of the social protection system. The work of the French National Institute of Statistics and Economic Studies (INSEE) indicates that "family benefits do more to reduce inequalities in living standards than deductions. They account for 63% of the reduction of inequalities compared to 36% for

deductions." The same is true for health, since socialized funding of healthcare for the entire population through social security is a powerful tool for redistribution.

Overall, a CSG earmarked for social protection safeguards these benefits, which are the very expression of our pact of solidarity: from each according to his income, to each according to his need.

This dedicated resource, combined with a specific budget through the Social Security Financing Act, allows for better guidance of the system while clarifying collective choices made by the nation as a whole.

Nevertheless, this appeal must not be interpreted as satisfaction with the status quo. Reforms are necessary and decisions must be made regarding both personal income tax (simplification, performance measures) and CSG (alignment of retirees' CSG contributions with general law). But the merger would merely mask the collective choices our society is facing, especially since there is no "miracle revenue base" for social protection. The most critical debate is undoubtedly the level of solidarity-based funding our society is henceforth willing to accept in a context of enduringly modest growth. ■



Bientôt, la Charte

Ces derniers mois, l'Ipse a mis à contribution ses instances, ses membres, ses partenaires pour élaborer une Charte européenne des entreprises de la protection sociale.

Autour de **cet engagement**, pourront se réunir les entreprises qui, en Europe, gèrent la protection sociale et pour lesquelles la **solidarité** est tant une **technique éprouvée et efficace** qu'un mode de fonctionnement.

Cette Charte a donc pour objectif de **réaffirmer les valeurs d'origine** des entreprises à statut mutualiste, paritaire ou coopératif qui œuvrent dans le domaine de l'assurance des personnes, afin de **ne pas laisser se déliter l'identité et la conception d'entreprendre** qui les ont façonnés et **faire davantage valoir et reconnaître les atouts** de leurs spécificités.



Le texte de cette charte a été approuvé par le conseil d'administration de l'Ipse du 18 janvier dernier, au sein duquel siègent toutes les mutuelles et institutions paritaires adhérentes à l'Ipse. Les actions à entreprendre pour, d'une part, **favoriser au mieux son appropriation** adaptée à chaque adhérent et partenaire intéressé, d'autre part, **promouvoir** auprès des institutions européennes, partenaires sociaux, associations européennes de protection sociale et autres acteurs sociaux, seront débattues et finalisées lors de **l'assemblée générale de l'Ipse du 4 avril 2012**.

La Charte, déjà connue des adhérents de l'Ipse, sera publiée et présentée dès le lendemain de cette assemblée. ■

Foliocollection 9^e Colloque professionnel Ipse

Comme chaque année, l'Ipse a organisé, le 13 décembre 2011, son colloque professionnel, le neuvième, sur le thème « Mutualité et paritarisme, acteurs majeurs de la solidarité pour un nouveau contrat social » dans les locaux de l'AG2R-La Mondiale à Paris. Cette matinée fut l'occasion pour l'Ipse et ses participants d'interagir avec de nombreux intervenants, notamment des députés français, sur le rôle et la place de la protection sociale complémentaire dans la société d'aujourd'hui et de demain. Les actes de ce 9^e colloque professionnel Ipse sont disponibles en français sur le site euroipse.org. ■

Synergie sur le risque financier

Le mardi 13 mars 2012, l'Ipse a organisé dans les locaux de Chorum une réunion de la Commission Synergie sur le thème « peut-on sécuriser le risque financier ? ». A cette occasion était invité Jean-Marc Leverrier, actuaire conseil à JML Conseil. Durant cette réunion, M. Leverrier a rappelé que le risque était nécessaire pour le développement et le résultat, notamment le risque financier, sous réserve de le maîtriser. Les participants ont soulevé la question de la responsabilité des administrateurs et des directions générales dans la prise de risque au sein des institutions paritaires et les mutuelles. Ils ont également insisté sur la nécessité de disposer d'indicateurs simples, de formations et d'audits pour pouvoir au mieux évaluer les risques. ■



Over the past few months, members of the IPSE community have been working together to design a Euro-pean Charter for social protection providers.

This commitment will unite companies and institutions that manage social protection in Europe and see **solidarity** as both a proven and effective technique and a mode of operation.

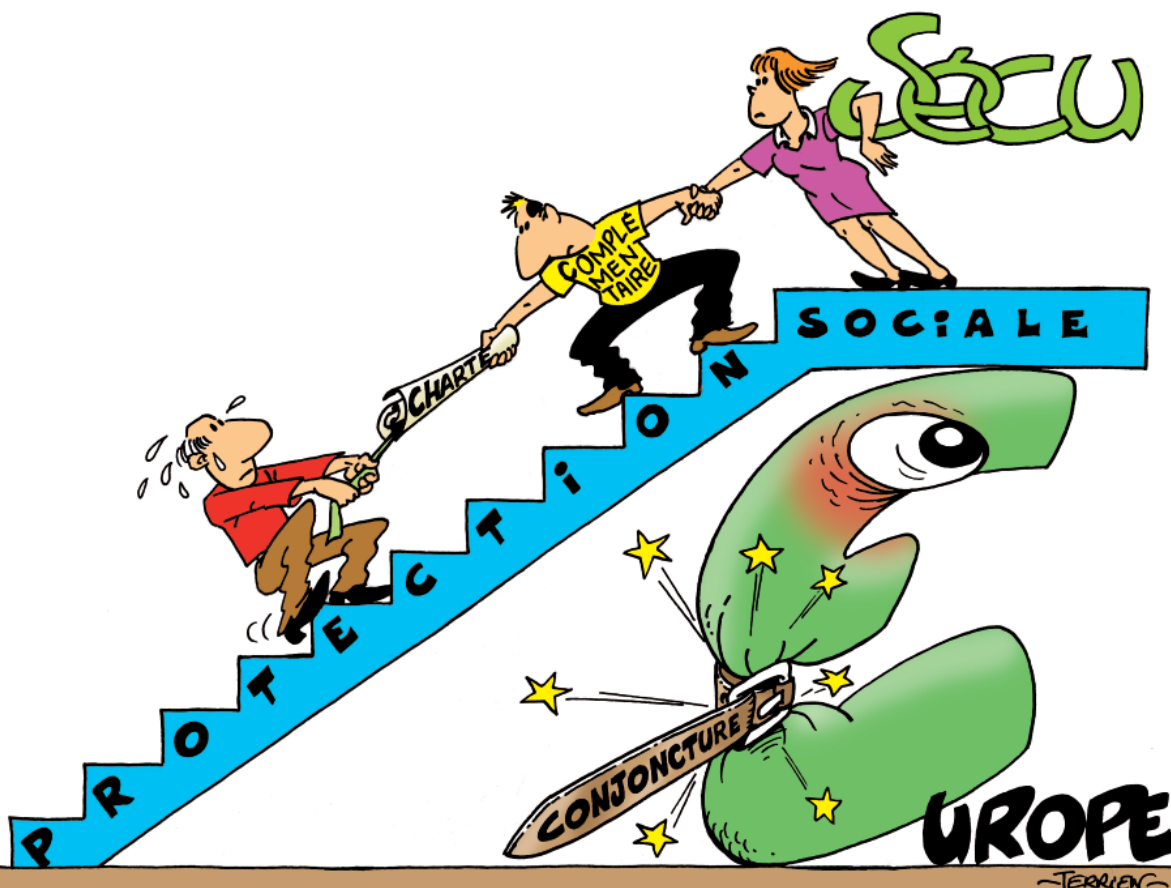
This Charter aims therefore to **reaffirm the original values** of joint, mutual and cooperative personal insurance providers, so that **their identity and way of doing business do not crumble** and so that **the strengths of their specificities can be further promoted and better recognized**.

Coming Soon: the Charter

On January 18, the text of this charter was approved by IPSE's Board of Directors, which includes all joint and mutual organizations within the IPSE community. **The IPSE general meeting on April 4, 2012** will be a forum for debating the actions required to **best ensure** that the charter is suited to each member and partner concerned, as well as to **promote** it among European institutions, social partners, European social protection associations and other social actors.

The Charter, already known to IPSE members, will be presented and published immediately following this general meeting. ■

Les institutions paritaires et mutualistes à l'épreuve de leur engagement



L'Ipse a tout au long de l'année 2011 poursuivi un travail de réflexion sur l'engagement pour une protection sociale complémentaire et solidaire qui caractérise ses membres et au-delà toute entreprise européenne à statut mutualiste, paritaire ou coopératif. L'objectif : élaborer un projet de Charte susceptible d'être signée par les institutions oeuvrant en Europe pour une protection sociale solidaire et affichant ainsi les valeurs et engagements communs qui les rapprochent.

Il faut se féliciter de l'adoption par le CA de l'Ipse de cette Charte et soutenir sa promotion auprès des institutions paritaires, mutualistes

et coopératives de l'Union européenne pour qu'elles y adhèrent.

Mais promouvoir aujourd'hui, dans une Europe confrontée à une crise sans précédent depuis sa création, une protection sociale complémentaire solidaire soulève un paradoxe : censée rencontrer et couvrir les besoins de leurs adhérents tout en s'engageant à détecter et à accompagner par une politique innovante les nouvelles demandes sociales des publics fragilisés et/ou en difficulté économique l'action des entreprises de protection sociale solidaire est confrontée à l'exclusion de plus en plus importante des populations de régimes de sécurité sociale obligatoires, populations pour lesquelles

l'accès à une complémentaire est dès lors impossible.

Que s'est-il passé ? Que faire ?

Les pays de l'Union européenne ont connu au lendemain de la Seconde guerre mondiale, pendant les « trente glorieuses » une croissance économique qu'ils ont, pour la plupart, accompagnée d'un développement sans précédent de régimes de sécurité sociale obligatoires au sens de la définition de celle-ci par la Convention sur les normes minimales en matière de sécurité sociale de l'OIT. Cette « universalisation » de la sécurité sociale a conduit à une protection obligatoire de l'ensemble de la population par des

prestations de plus en plus nombreuses et généreuses, et cette situation a souvent été présentée comme le « modèle social européen » masquant d'ailleurs les différences nationales liées autant à l'histoire qu'aux institutions partenaires. Ceci expliquant notamment le rôle joué par les différentes institutions paritaires, mutualistes et coopératives dans les pays pour apporter un complément de protection spécifique à chaque situation.

Cette évolution s'est déroulée dans un contexte où régnait « L'esprit de Philadelphie »* par référence à la Déclaration du 10 mai 1944 à Philadelphie qui a été intégrée à la Constitution de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), rare organisme international où siègent à part égale les représentants des travailleurs, des employeurs et gouvernementaux. Cette déclaration est un texte pionnier qui entendait faire de **la justice sociale l'une des pierres angulaires de l'ordre juridique international.**

Dans la Déclaration de Philadelphie, l'économie et la finance sont des moyens au service des hommes.

Le processus de globalisation a inversé la perspective.

Au lieu d'indexer l'économie sur les besoins des hommes, et la finance sur les besoins de l'économie, on indexe l'économie sur les exigences de la finance et on traite les hommes comme du « capital humain » au service de l'économie.

La Déclaration de Philadelphie a été supplantée par le « Consensus de Washington ». Cette notion a été inventée par John Williamson en 1989 pour désigner les nouveaux principes qui doivent guider les politiques économiques dans les pays en voie de développement d'Amérique latine. La Banque Mondiale et

le Fonds Monétaire International portent ce consensus et supplantant l'OIT, ils deviennent dès les années 1990 chef de file de la réforme des systèmes de protection sociale dans toute l'Europe.

Ils mettent l'accent sur les effets qu'ils qualifient de pervers des activités régulatrices et redistributives. Ils opposent aux conceptions keynésiennes de l'économie et au rôle médiateur de l'État qui, en associant les partenaires sociaux, poursuit l'intérêt général dans un souci d'une société de progrès, et prône le Marché comme étant le meilleur mécanisme d'allocation des richesses. De même, l'assurance privée est jugée prioritaire et la concurrence entre prestataires de services, gage de progrès. C'est la négation du rôle des syndicats et des corps intermédiaires qui leurs sont associés.

Vingt ans de promotion de cette vision au moment où les pays communistes se convertissent à l'économie de marché et où l'élargissement de l'Union européenne se met en place, ont conduit dès avant les crises financières que nous connaissons, à une fragilisation de notre modèle social européen.

Cela s'est traduit par une précarisation de plus en plus grande sur le marché du travail et un chômage croissant. Le risque de pauvreté n'a fait que croître et l'inégalité dans la distribution des salaires a ajouté à celui-ci la pauvreté grandissante y compris parmi les travailleurs. **La protection par la sécurité sociale diminue. Dans les pays où la protection sociale est intimement liée au statut professionnel de l'individu, comme c'est le cas dans la plupart des pays continentaux européens, l'accès à une protection sociale de qualité est rendu difficile.**

On se trouve dès lors face à une

population qui ne peut souscrire à une complémentaire puisque la sécurité sociale obligatoire fait défaut et/ou qui ne peut payer pour une meilleure couverture.

Les institutions susceptibles de signer la Charte sont donc confrontées à un dilemme lié à leur propre engagement. Soucieuses d'une protection sociale responsable, citoyenne et juste, garantes d'une solidarité qu'elles souhaitent mettre au service des nouvelles demandes sociales des publics fragilisés et/ou en difficulté économique, elles doivent s'interroger.

Comment envisager leur rôle dans ce contexte ?

A mon avis, la seule issue est qu'elles s'engagent simultanément à développer un lobbying sérieux et concerté auprès de toutes les instances nationales, européennes voire internationales pour une sécurité sociale obligatoire forte, solidaire garantie à tous, c'est la seule issue pour retrouver leur rôle de pionnier en matière sociale. ■



Gabrielle Clotuche,
Ancien directeur général
de la sécurité sociale en Belgique,
ancien directeur à la Commission
européenne et membre du Conseil
d'orientation de l'Ipse

* Alain Supiot, *L'esprit de Philadelphie- La justice sociale face au marché total*, Seuil, Paris, 2010.

The commitment of joint and mutual organizations put to the test



Throughout 2011, IPSE pursued discussions on the commitment to solidarity-based supplementary social protection. This is the founding principle not only for IPSE members, but for all European joint, mutual and cooperative organizations.

The goal was to draft a Charter that could be signed by institutions working for solidarity-based social protection in Europe, and which therefore exemplify the shared values and commitments that unite them.

We must celebrate the fact that the Board of Directors of IPSE has adopted this Charter, and encourage joint, mutual and cooperative organizations in the European Union to subscribe to it.

However, in a European Union faced with a crisis such as it has never known since its creation, promoting

solidarity-based supplementary social protection creates a paradox: meant to identify and cover the needs of their members while undertaking to use innovative policies to identify and respond to the new social needs of populations facing difficult or precarious economic conditions, the work of solidarity-based social protection providers comes up against the ever-greater exclusion of populations from compulsory social security schemes. Access to supplementary coverage therefore becomes impossible for those populations.

What happened? What is to be done?

During the thirty years (“les trente glorieuses”) that followed the Second World War, the countries that now make up the European Union experienced strong economic growth, coupled in most countries

with unprecedented development of compulsory social security schemes, as defined by the ILO Convention on Minimum Standards of Social Security. This “universalization” of social security led to compulsory protection of the whole population through increasingly numerous and generous services. This situation has often been presented as the “European social model,” glossing over national differences tied to both history and partner institutions. These differences explain the role played by the various joint, mutual and cooperative institutions in each country, offering supplementary protection specific to each situation.

This evolution occurred in an environment characterized by the “spirit of Philadelphia,”* in reference to the Philadelphia Declaration of May 10, 1944. The declaration was incorporated into the Constitution of the International Labor Organization (ILO), the only international organization where representatives of workers, employers and governments enjoy an equal footing. This declaration was a pioneering text, intending to make social justice one of the cornerstones of the international legal order.

In the Philadelphia Declaration, finance and the economy are means at the service of humanity.

The process of globalization has turned this view around.

Instead of indexing the economy

to the needs of people and finance to the needs of the economy, the economy is now indexed to the demands of finance and people are treated as "human capital" at the service of the economy.

The "Washington Consensus" has replaced the Philadelphia Declaration. This notion was invented by John Williamson in 1989 to refer to the new principles that must guide economic policies in the developing countries of Latin America. The World Bank and the International Monetary Fund uphold this consensus and have taken the place of the ILO. By the 1990s, they played the leading role in reforming social protection systems throughout Europe.

They emphasize the effects (perverse, in their view) of regulatory and redistributive activities. They oppose Keynesian economics and the state's role as facilitator, working with social partners to pursue the general interest with a view towards a progressive society. They extol the virtues of the Market as the greatest mechanism of wealth distribution. Likewise, private insurance is considered the priority, and competition among service providers is a mark of progress. They reject trade unions and the intermediary bodies associated with them.

For twenty years this vision has been promoted, before a backdrop of European enlargement and communist countries' adoption of market economies. Even before the financial crises we are currently experiencing, this philosophy brought about a weakening of our European social model.

This has led to ever-greater insecurity on the job market and increasing

unemployment. The risk of poverty has only grown worse, and poverty itself has increased, including for workers, by inequality in wage distribution. Protection through social security is diminishing. In countries where social protection is closely tied to individuals' professional status, as is the case in most countries of continental Europe, it has become difficult to gain access to quality social protection.

Europe is now faced with a population that cannot obtain supplementary insurance because compulsory social security is lacking and/or that does not have the means to pay for better coverage.

Institutions liable to sign the Charter are thus faced with a dilemma tied to their very commitment. They are concerned for responsible, public-spirited and fair social protection. They are the guardians of the principle of solidarity that they wish to implement to meet the new social needs of populations living in harsh or precarious economic conditions. They must be perplexed.

How should they see their role in this context?

In my opinion, the only solution is for them to undertake simultaneously to develop and conduct serious and concerted lobbying efforts in all national, European and even international forums, advocating strong social security based on solidarity and guaranteed to all. That is the only way they can reclaim their role as pioneers in social matters. ■

* Alain Supiot, *L'esprit de Philadelphie- La justice sociale face au marché total*, Seuil, Paris, 2010.

L'esprit de Philadelphie.

La justice sociale face au marché total

Alain Supiot Seuil, 2010

Alain Supiot, Professeur et directeur de l'Institut d'Etudes Avancées de Nantes, renvoie par ce titre à la déclaration de Philadelphie de l'OIT,



adoptée en mai 1944 et qui appelait à bâtir un nouvel ordre mondial où l'organisation économique et financière devait être subordonnée aux exigences de la justice sociale. Or, le monde étant désormais plongé dans un Marché total depuis la chute du bloc socialiste, les exigences du marché ont pris le pas sur l'homme. Ce livre invite à revenir vers les valeurs de justice sociale de cette déclaration de Philadelphie, qui avait su tirer les leçons des deux guerres mondiales pour considérer la dignité humaine comme principe fondamental.

The Spirit of Philadelphia Social Justice versus the Total Market

Alain Supiot is Professor and Director of the Institute for Advanced Studies at Nantes and refers by the title to the ILO Declaration of Philadelphia, which was adopted in May 1944. This called for building a new world order where the economic and financial organization had to be subordinated to the demands of social justice. But since the fall of the socialist bloc, the world is immersed in a "Total market", the requirements of the market have now overtaken the human beings. This book invites us to return to the values of social justice of this Declaration of Philadelphia, which learned the lessons of two world wars to treat human dignity as a fundamental principle.

EUROPE : Atteintes aux libertés, inquiétudes et espoirs...

Atteintes aux libertés :

La Hongrie est un pays de plus de 10 millions d'habitants, sa capitale est Budapest, le Président de la République est Pál Schmitt, le Premier ministre Viktor Orbán. Sa monnaie est le Forint (1 euro = 280 ft).

Si la Hongrie, d'aujourd'hui, présentait sa candidature à l'adhésion à l'UE, celle-ci serait-elle recevable ? Pas si sûr, au regard de son actuelle Constitution et des trois critères d'adhésion fixés par le Conseil européen à Copenhague en 1993:

- **Critères politiques :** Institutions stables, Etat de droit, Démocratie et Droits de l'Homme, respect et protection des minorités,
- **Critères économiques :** Economie de marché au sein de l'UE,
- **Capacité d'assumer les obligations,** souscrire aux objectifs de l'Union politique, économique et monétaire,

Et pourtant les autorités politiques hongroises sont issues d'élections démocratiques. C'est tout le paradoxe et la difficulté de réagir à bon escient sans provoquer l'effet inverse de ce que nous souhaitons : le respect de la vie démocratique, du droit d'expression, de la liberté de circuler, de s'organiser... Autant de valeurs non négociables que constituent les fondements des traités européens et de la charte des droits fondamentaux.

Le Parlement européen a réagi fortement, notamment lors d'une séance plénière. De son côté, la Commission européenne a ouvert le 17 janvier une action en justice concernant la nouvelle Constitution hongroise qui serait contraire au droit de l'Union européenne remettant en cause l'indépendance de la banque

centrale, des instances nationales de protection des données, et comportant des dispositions affectant le système judiciaire.

« La Commission européenne est déterminée à prendre toute mesure légale nécessaire pour assurer le respect de la législation européenne... », « en attendant des autorités hongroises qu'elles répondent au plus vite aux craintes quant à la légalité des textes en cause... »

Ce faisant, la Commission européenne a envoyé trois lettres de mises en demeure, ce qui correspond à la première étape de la procédure d'infraction envers l'Union européenne. Ce 16 février le Parlement européen a adopté une résolution pour l'arrêt des atteintes aux libertés civiles, rejoignant ainsi les forces syndicales, associatives, et plus largement la société civile organisée.

Inquiétudes :

La Roumanie est secouée depuis plusieurs semaines par des manifestations spontanées. La spontanéité de ces mouvements restant à démontrer. Il n'empêche qu'ils sont la traduction de l'expression d'inquiétudes diverses : des mesures impopulaires prises par recours aux ordonnances d'urgence, le Parlement étant mis sur la touche. Percutée par la crise, la Roumanie, a emprunté 20 milliards d'euro en 2009, 12,9 milliards ont été assurés par le FMI. Les salaires des fonctionnaires ont été réduits de 25%, les retraites de 15% et la TVA est passée de 19 à 24%. C'est le projet de

réforme du système de santé qui a mis le feu aux poudres, avec la démission du fondateur du service d'urgence mobile qui bénéficie d'une large popularité.

Espoirs :

La Croatie a décidé par voie de référendum d'adhérer à l'Union européenne par 66,25 % de oui même si le taux de participations n'est que d'environ 40%. Bienvenue donc au 28e Etat membre de l'Union européenne prévue en juillet 2013. La Croatie est le premier Etat des Balkans à intégrer l'Union européenne. Elle est une démocratie parlementaire, elle est membre de l'Otan depuis 2009, elle compte 4,2 millions d'habitants dont 90% de catholiques, elle dispose de 1185 îles le long de ses côtes. Le tourisme est la principale activité économique, le salaire moyen est de 715 euros. Le chômage concerne 18% de la population.

Encore plus d'Europe :

Au travers de ces trois situations, l'on se rend bien compte de la nécessité de pouvoir disposer d'une Europe plus forte, plus démocratique, capable de veiller aux évolutions, en convergence entre la société civile organisée et les institutions européennes... car rien n'est définitivement acquis pour les libertés, pour la Paix, pour la prospérité, bref pour le devenir des peuples que constitue l'Union européenne. ■



manifestations politiques à Budapest. Source: <http://fr.novopress.info>

EUROPE: Attacks on freedoms, concerns and hopes...



Members of the «Civil Guard Association for a Better Future» are terrorizing the Roma citizens of Gyöngyöspata.
source: Hungarian Watch

Attacks on freedoms:

Hungary is a country of more than 10 million inhabitants. The capital is Budapest, the President is Pál Schmitt and the Prime Minister is Viktor Orbán. The currency is the Forint (1 euro = 280 ft).

If Hungary were a candidate for membership in the EU, would it be accepted? Not necessarily, if one weighs its current constitution against the three categories of accession criteria established in 1993 by the Copenhagen European Council:

- **Political criteria:** Stability of institutions guaranteeing democracy, the rule of law, human rights and respect for and protection of minorities,
- **Economic criteria:** Market economy within the EU,
- **Ability to take on the obligations** of membership including adherence to the aims of political, economic & monetary union

And yet the Hungarian political authorities came to power through democratic elections. There lies the paradox and the challenge of finding the proper response without provoking the oppo-

site of the desired result: respect for democratic life, freedom of expression and movement, freedom to organize, etc. All non-negotiable values that make up the foundation of European treaties and the Charter of Fundamental Rights.

The European Parliament reacted strongly, particu-

larly during a plenary session. As for the European Commission, on January 17 it launched legal proceedings concerning the new Hungarian Constitution, suspected of conflicting with EU law by putting into question the independence of the country's central bank and data protection authorities, and containing measures affecting its national judiciary. "The Commission is determined to take any legal steps necessary to ensure that the compatibility with European Union legislation is maintained." "I expect the Hungarian authorities to address the Commission's legal concerns swiftly."

The Commission therefore decided to send three Letters of Formal Notice to Hungary – the first stage in the EU's infringement procedure. On February 16, the European Parliament adopted a resolution to end attacks on civil liberties, thereby joining trade unions, associations, and organized civil society in general.

Concerns:

For several weeks, **Romania** has been shaken by spontaneous protests. Although there is doubt as to the true spontaneity of these movements, they are nonetheless expressions of

various concerns: unpopular measures taken through emergency decrees, bypassing Parliament. In 2009, hit hard by the crisis, Romania borrowed €20 billion, including €12.9 billion from the IMF. Civil servants' salaries have been reduced by 25%, retirement pensions by 15% and VAT has risen from 19% to 24%. The proposed reform of the healthcare system lit the fuse, with the resignation of the widely popular founder of the mobile emergency services.

Hopes:

Croatia decided by referendum to join the European Union. 66.25% of voters cast their ballots for membership, even though voter turnout was only around 40%. The European Union thus welcomes its 28th Member State, with accession planned for July of 2013. Croatia is the first Balkan country to join the EU. It is a parliamentary democracy and has been a member of NATO since 2009. It is a country of 4.2 million inhabitants, 90% of whom are Catholic, and has 1,185 islands along its coasts. Tourism is the primary economic activity and the average monthly salary is €715. Unemployment affects 18% of the population.

Even more Europe:

Through these three situations, we clearly see the need for a stronger and more democratic Europe with the ability to monitor developments, a point of convergence between organized civil society and European institutions... because nothing can be taken for granted when it comes to freedom, peace, prosperity, or the future of the peoples who make up the European Union. ■



Jean-Pierre Bobichon, former European civil servant

Un nouveau Président a été élu au Parlement européen

il s'agit de **Martin Schulz**, allemand, socialiste. Il succède comme prévu au Polonais - ancien militant de Solidarnosc, ancien Premier ministre - Jerzy Buzek, dans le cadre de l'alternance politique de deux ans et demi. Francophone, ancien libraire, son style est direct. Il appartient à la génération de la construction de la Paix et du respect de l'autre. Il s'est fait remarquer, entre autres, en 2009, pour avoir empêché Jean-Marie Le Pen de présider la séance inaugurale en tant que doyen d'âge du Parlement européen.



The European Parliament has elected a new President

Martin Schulz. As planned, he succeeds Poland's Jerzy Buzek, a former Solidarnosc militant and a former Prime Minister, in the context of the 2 1/2-year system of alternating political power. Mr. Schulz is a French-speaking former bookseller with a direct style. He comes from the generation of peace-building and mutual respect. He drew attention in 2009 for preventing Jean-Marie Le Pen from presiding over the inaugural session as the oldest Member of the European Parliament.

La santé et la solidarité, enjeux de la primaire républicaine

«**Repeal Obamacare !**» - Abrogez la réforme de la santé d'Obama : Mitt Romney, favori chahuté à l'investiture républicaine pour l'élection présidentielle états-unienne de novembre, le répète à chacun de ses meetings.

Eradiquer *The Affordable Care Act*. Adopté par le congrès et promulgué le 23 mars 2010 par le Bureau ovale, cette loi est, de l'avis de nombre d'observateurs, la réforme la plus ambitieuse jamais entreprise par un président des Etats-Unis depuis la seconde guerre mondiale. Bien qu'imparfaite, elle permet à plus de 30 millions d'habitants, sur les 50 millions qui n'étaient pas jusqu'alors assurés pour la maladie,

de bénéficier d'une couverture santé. Face à un électorat ébranlé par un Etat surendetté et séduit par les amertumes du *Tea party*, tous les candidats à l'investiture républicaine s'engagent contre **cette réforme qualifiée** ici de «socialiste», là d'«européenne».

Par ailleurs, la Cour suprême a été saisie par 26 Etats et la *National Federation of Independent Business*, au motif que **The Affordable Care Act serait anticonstitutionnelle en imposant à tout individu l'obligation de contracter une assurance maladie et d'accepter les valeurs de la solidarité**. Le verdict est attendu pour juin et aura un impact déterminant sur le scrutin du 6 novembre. ■

Healthcare and solidarity, at issue in the Republican primary

«**Repeal Obamacare!**» Mitt Romney, the beleaguered favorite to represent the Republican Party in the US presidential election this November, repeated the rallying cry at every campaign event.

Do away with *The Affordable Care Act*. Adopted by Congress and signed in the Oval office on March 23, 2010, many observers see this law as the most ambitious reform undertaken by an American President since World War II. Although imperfect, it makes health coverage affordable for more than 30 of the 50 million residents of the United States who had no health insurance prior to this law.

Faced with an electorate shaken and angry over a ever-ballooning national debt and lured by Tea Party bitterness, all of the Republican candidates for nomination speak out

against **this reform**, alternately characterized as "socialist" and «**European.**» Meanwhile, 26 states and the National Federation of Independent Business have taken the case before the Supreme Court. They claim that **the Affordable Care Act is unconstitutional, as it requires every individual to purchase health insurance and accept the values of solidarity**. The verdict is expected in June and will have a crucial impact on the outcome of the November 6 election. ■



La protection sociale des professions libérales en Allemagne

La diversité organisationnelle de la protection sociale et l'existence de régimes spéciaux ne sont pas propres à la France, comme le démontre l'aperçu ci-après.

Les caractéristiques principales de la profession libérale en Allemagne et en France se ressemblent, mais les conceptions diffèrent à certains égards. Les membres de professions libérales (réglementées) exercent une activité intellectuelle de nature scientifique, littéraire, enseignante ou éducative.

Les professions libérales sont :

- les professions de santé, tels les médecins, médecins-dentistes, vétérinaires, pharmaciens.
- les professions libérales de conseil, notamment les avocats, notaires, experts comptables, conseils fiscaux, économistes consultants.
- les professions libérales techniques, tels les ingénieurs, géomètres, chimistes, architectes, lamineurs.
- les professions d'information, notamment les journalistes, les traducteurs et les interprètes.

On recense plus d'un million de professionnels, qui emploient plus de trois millions de personnes.

Il n'est toutefois pas toujours aisé de conclure à l'exercice d'une profession libérale. C'est pourquoi, le cas échéant, il revient à l'administration fiscale de constater si un contribuable exerce effectivement une profession libérale ou si son activité relève plutôt d'un métier commercial, ce qui a pour conséquence le renvoi vers d'autres mécanismes de protection sociale. Il s'ensuit que la qualification de profession libérale et la reconnaissance de son exécution dépend souvent du cas d'espèce.

Les plus anciennes des institutions de protection sociale de professions libérales datent des années 1920,

mais la plupart ont été créées après la deuxième guerre mondiale par les chambres professionnelles qui ont reçu habilitation législative à cet effet.

Tous ces régimes dépendent de législations de Land, ce qui explique leurs diversifications pour les mêmes professions libérales. Un changement de Land implique alors le changement d'institution de protection, y compris pour la même profession libérale.

Cependant, les droits acquis dans les différents régimes sont maintenus. Les membres de professions libérales regroupées dans des chambres professionnelles sont obligatoirement assujettis au régime spécial établi pour eux. L'assurance facultative peut être prévue par les statuts de l'institution du régime concerné pour ceux qui ne sont ni obligatoirement regroupés dans une chambre, ni assurés obligatoires dans un régime spécial. Tous ces régimes de protection sociale sont incomplets et ne couvrent que les branches de vieillesse et la prévoyance, à savoir l'invalidité (diminution de la capacité de gain) et le décès. Il s'agit d'institutions de protection qui sont, en tant que régimes particuliers et autonomes, part entière du système de protection vieillesse. Ils font partie du système d'assurance vieillesse et d'invalidité, à savoir l'assurance pension légale, le régime agricole, la protection vieillesse des fonctionnaires (qui n'est rien d'autre en fait que le maintien du traitement greffé d'un abattement). Il faut y ajouter la retraite professionnelle d'entreprise qui, elle, est facultative, à quelques exceptions près.

Le champ d'application des régimes spéciaux

Les prestations de vieillesse

A partir de l'âge de 65 ans, les assurés peuvent prétendre à une pension de retraite, mais des exceptions sont

possibles ; l'âge de départ à la retraite augmentera du reste à l'instar de l'assurance pension légale (67 ans). Les statuts peuvent également prévoir une majoration des pensions de retraites pour éducation d'enfants. Le montant de la retraite est déterminé en application de règles diverses. Les institutions servent également des pensions de veuve ainsi que des pensions d'orphelin.

Les prestations d'incapacité professionnelle

Le risque invalidité est réalisé en cas d'incapacité professionnelle et l'assuré qui la subit a droit à une pension d'incapacité professionnelle. L'incapacité professionnelle suppose l'impossibilité de continuer d'exercer la profession spécifique, donc de pouvoir en tirer aucun gain. L'exercice d'une autre activité est admis.

Sauf exceptions, non seulement les membres de professions libérales, mais également les travailleurs salariés de la profession libérale concernée sont assujettis obligatoires aux régimes particuliers ; il s'agit des travailleurs au service d'un membre d'une profession libérale qui exerce à titre d'indépendant, ce qui est d'ailleurs la règle. En revanche, pour les risques autres que la vieillesse et la prévoyance, ces personnes relèvent de différentes branches de l'assurance sociale. Il est du reste possible qu'une personne qui exerce une profession libérale soit salariée.

Le financement des institutions des régimes spéciaux

Le financement des institutions des régimes spéciaux est assuré par les cotisations des assurés. L'Etat ne verse pas de subvention. Le montant des cotisations est calculé selon un pourcentage déterminé de l'ensemble des gains obtenus par l'exercice de la profession libérale, à l'exclusion de tout autre revenu.

Le mode de financement des régimes est une combinaison entre la capitalisation et la répartition. L'institution prend non seulement en compte les cotisants et bénéficiaires actuels de prestations, mais également les futurs assurés auxquels on peut s'attendre et, partant, les futures cotisations à recevoir et les futures prestations à verser. A l'instar des sociétés d'assurance privée, les institutions de protection capitalisent, selon les règles de calcul assurantielles.

La protection contre les autres risques sociaux

La couverture des risques maladie et dépendance

Pour la couverture du risque maladie, les membres des professions libérales indépendantes s'adressent généralement à l'assurance maladie privée. Il s'agit d'une obligation, puisque toute personne doit s'assurer contre le risque maladie. Les salariés, par contre, sont obligatoirement assujettis à l'assurance maladie légale (assurance sociale) ; ils peuvent opter pour l'assurance maladie privée, s'ils remplissent les conditions. Il y a là une très nette interférence et complémentarité entre l'assurance so-

ciale et les régimes spéciaux.

Toute personne assurée contre le risque maladie est obligatoirement couverte pour le risque dépendance, soit par l'assurance dépendance publique, soit par l'assurance privée.

L'assurance chômage, l'assurance accidents du travail et les prestations familiales

Dans la mesure où les membres de professions libérales sont a priori des travailleurs non salariés, l'assurance chômage ne les comprend pas dans son champ d'application personnel. Un travailleur non salarié a toutefois la possibilité de s'assurer volontairement contre le chômage, notamment lors de la phase de début de l'exercice de la profession libérale. Une condition est que la durée du travail hebdomadaire soit au moins égale à 15 heures, parce que l'assurance chômage ne produit effet qu'à partir de cette durée du travail hebdomadaire.

Généralement, les professions libérales ne sont pas obligatoirement assurées contre les risques professionnels, à savoir l'accident du travail et les maladies professionnelles. Des exceptions à

cette règle existent pourtant. Les kinésithérapeutes, les physiothérapeutes, les sages-femmes, les masseurs, notamment, sont ainsi obligatoirement assurés. L'assurance est pour la plupart de ces professions gérée par l'association professionnelle des administrations. Certaines catégories de professions libérales, tels, notamment, les médecins indépendants, certains psychothérapeutes, les pharmaciens ou encore les personnes pratiquant la médecine alternative (Heilpraktiker) en sont expressément exclues.

Les prestations familiales sont accordées aux membres des professions libérales dès lors qu'ils en remplissent les conditions, notamment avoir un enfant à charge. Les allocations familiales sont en fait des droits fiscaux. ■



Otto Kaufmann, vice-président de l'Ipse et membre du Conseil d'orientation de l'Ipse

Social Protection for Liberal Professions in Germany

The organizational diversity of social protection and the existence of special schemes are not unique to France, as demonstrated by this overview of social protection schemes for liberal professions in Germany.

The main characteristics of liberal professions in France and Germany are similar, but conceptions differ in certain regards. Members of (regulated) liberal professions practice an intellectual activity that may be scientific, literary or educational in nature.

Liberal professions include

- healthcare professions, such as doctors, dentists, veterinarians and pharmacists.
- liberal consulting professions, particularly lawyers, notaries, accountants, tax consultants and economic consultants.
- liberal technical professions, such as engineers, land surveyors, chemists, architects and rolling-mill operators.
- information professions, particularly journalists, translators and interpreters.

There are more than one million people working in liberal professions. They employ more than three million workers.

It is not always easy to identify members of liberal professions. That is why, when the need arises, it is the responsibility of tax authorities to ascertain whether a tax-payer actually practices a liberal profession, or if the activity is in fact a commercial profession. This distinction determines what social protection mechanisms the worker relies on. It follows that identification of a liberal profession and recognition of its execution is often carried out on a case-by-case basis.

The oldest social protection organizations for liberal professions date back to the 1920s, but most were created after the Second World War by professional associations that were granted

legislative authority to this effect.

All of these schemes are subject to legislation of the various Länder, which explains their diverse approaches for the same liberal professions. Moving to a different Land thus means changing protection organizations, even for a single liberal profession. However, rights acquired through the various schemes are maintained. Members of liberal professions united in professional associations are automatically subject to the special scheme set up for them. Optional insurance may be afforded by the statutes governing the scheme in question for those who are neither automatically united in a professional association, nor automatically insured through a special scheme. All of these social protection schemes are incomplete, covering only old-age provisions, disability (reduction in earning capacity) and death. As special and autonomous schemes, these protection organizations are an integral part of the old-age protection system. They are included in the old-age and disability insurance system, made up of statutory pension insurance, the agricultural scheme and old-age protection for civil servants (which is, in fact, the standard scheme to which levels of deductions are applied). Occupational retirement plans complete the list. These plans are optional, with few exceptions.

Scope of application of special schemes

Old-age benefits

From the age of 65, insured parties can claim a retirement pension. However, exceptions are possible. As is the case with statutory pension insurance, the retirement age will be raised to 67. Statutes may also call for increased retirement pensions for raising children. The amount of the pension is determined by applying various rules. The institutions also pay survivors' and orphans' pensions.

Occupational disability benefits

Disability risk takes effect in the event

of professional incapacity, and the insured party suffering from the condition is entitled to an occupational disability pension. Occupational disability presupposes inability to continue practicing the specific profession in question, and thus to derive any proceeds therefrom. Practicing another activity is permitted.

With certain exceptions, salaried workers in liberal professions are automatically subject to special regimes, as are the members of the liberal professions themselves. The former are employed in the service of a member of a liberal profession practicing independently, which is the general rule. However, for risks other than old-age, disability and death, these workers are covered by different branches of social insurance. In addition, it is possible for a person practicing a liberal profession to be a salaried worker.

Financing of special schemes

Special schemes are financed by insured parties' contributions. The government does not provide a subsidy. Contributions are calculated according to a set percentage of all earnings obtained through the practice of the liberal profession, with no other income counted. Financing arrangements are a combination of funded and pay-as-you-go systems. The organization takes into account not only current contributors and beneficiaries, but also future insured parties, anticipating future contributions to be received and future benefits to be paid. Like private insurance companies, protection organizations capitalize according to insurance calculation rules.

Protection from other social risks

Coverage of health and dependency risks

To cover health risks, members of liberal professions generally purchase private health insurance. This is compulsory,

since everyone must be insured against health risks. However, salaried workers are automatically subject to statutory health insurance (social insurance); they can opt for private health insurance if they meet the requirements. Social insurance and special schemes interact and complement each other to a very large extent.

Anyone insured against health risks is automatically covered for dependency risk, either through public dependency insurance or private insurance.

Unemployment insurance, occupational injury insurance and family benefits

To the extent that members of liberal professions are likely to be non-salaried workers, they are not included in the personal scope of unemployment insurance. A non-salaried worker may nonetheless take out unemployment insurance on a voluntary basis, particularly in the early stage of his or her practice of the liberal profession. One requirement is that the professional work at least 15 hours per week, since unemployment insurance only takes effect at this threshold.

Generally, liberal professions are not automatically covered against professional risks, specifically occupational injury and illness. However, there are exceptions to this rule. Physical therapists, midwives and masseurs in particular are automatically insured. For most of these professions, insurance is managed by the administration for professional associations. Certain categories of liberal professions, particularly independent physicians, some physical therapists, pharmacists or people practicing alternative medicine (Heilpraktiker) are explicitly excluded from these schemes.

Members of liberal professions are eligible for family benefits as long as they meet the requirements, particularly having a dependent child. Family allowances are actually tax entitlements. ■

Guimarães et Maribor

capitales de la culture

Les prestigieuses cités, **Guimarães, berceau du Portugal** où fut proclamé le royaume en 1128, et **Maribor, historique trait d'union entre la culture slave et celle du monde austro-hongrois**, sont les deux capitales européennes de la culture pour 2012.

Les festivités organisées tout le long de cette année valoriseront, sur la scène mondiale, les richesses culturelles, patrimoniales, artistiques, gastronomiques. Androulla Vassiliou, commissaire européenne en charge de la culture, a déclaré que « le titre de capitale européenne de la culture est une occasion extraordinaire de générer un développement durable, [...] d'augmenter le tourisme et de créer de l'emploi ».

Visitez www.guimaraes2012.pt et www.maribor2012.eu/en



MARIBOR2012
European Capital of Culture

GUIMARÃES 2012
CAPITAL EUROPEIA DA CULTURA

Guimarães and Maribor

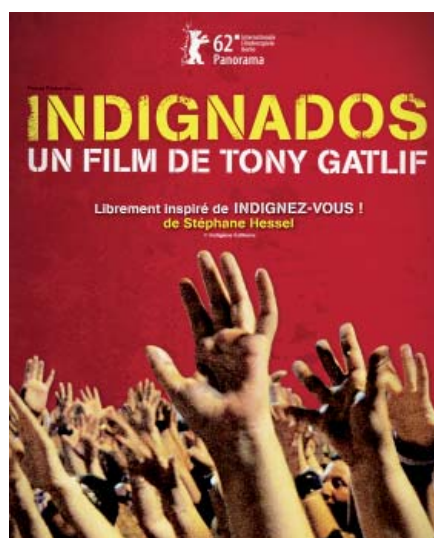
Capitals of Culture

The prestigious cities Guimarães, the cradle of Portugal where the kingdom was proclaimed in 1128, and Maribor, an historical link-city between the Slavic culture and the Austro-Hungarian world, are the two European Capitals of Culture for 2012.

The festivities all along the year will value on the world scene the cultural, artistic, gastronomic heritage. Androulla Vassiliou, European Commissioner for Culture, said that "the title of European Capital of Culture is a tremendous opportunity to generate sustainable development, [...] to increase tourism and create jobs".

Indignados de Tony Gatlif

Face à l'urgence, j'ai pris ma caméra. J'ai fait un film, tout de suite, tout seul, avec mes moyens ».



Dans ce docu-fiction librement inspiré du livre de Stéphane Hessel « indignez-vous », Tony Gatlif nous fait voyager à travers l'Europe, au cœur du mouvement des indignés.

Le réalisateur était en pleine promotion européenne pour son précédent film lorsque les mouvements ont éclaté. Il a été touché par ce qu'il se passait dans la rue et est sorti caméra sur l'épaule à la rencontre des indignés, tout d'abord à Madrid.

Le spectateur observe la situation européenne à travers les yeux de Betty, une jeune africaine qui arrive clandestinement en Grèce, traverse le continent et croise des hommes et femmes qui se dressent face à un système, juste pour pouvoir vivre. Son parcours est rythmé par les slogans et ponctué de phrases de Stéphane Hessel, donnant alors une dynamique singulière à ce film. ■

Indignados de Tony Gatlif

«Given the urgency, I took my camera. I made a movie, right away, all alone, with my means.»

In this docu-drama loosely based on Stéphane Hessel's book «Time for Outrage», Tony Gatlif takes us through Europe, at the heart of the movement of the outraged.

The director was in a European promotion for his previous film when the movements erupted. He was hit by what was happening on the street and got out with the camera on his shoulder to meet the outraged, first in Madrid.

We can observe in the movie the European situation through Betty's eyes, a young African who ar-

rives illegally in Greece, crosses the continent and meets men and women who stand against a system, just to live. Her trip is punctuated by Stéphane Hessel's slogans and phrases that give a unique dynamic to the film. ■



Mamebetty Honoré Diallo and Isabel Vendrell Cortès.

PEUT MIEUX FAIRE...

Michel Dollé,
préfacé par J. Delors

Editions Saint-Simon



La France est un des pays au monde qui consacre le plus d'argent à l'éducation. Mais les résultats ne sont pas à la hauteur. Les difficultés des jeunes à trouver un emploi, faute de qualification, en portent la marque. La refondation profonde des politiques familiales et d'éducation qui conditionnent justice sociale et efficacité accompagnée de réformes sont nécessaires malgré ou à cause de la crise. Elles sont possibles si elles sont bien expliquées, justes et si elles ne se font pas dans la précipitation. Les citoyens doivent les discuter, faire leurs choix et en assumer les conséquences.

Un livre passionnant qui peut intéresser les parents et grands parents, préoccupés par l'avenir de leurs enfants et petits enfants. Publié est pleine actualité sur des préoccupations qui font l'objet de débats publics, notamment dans cette période électorale.

www.edsaintsimon.com

La vieillesse, à inventer !

Le Mook autrement série
« Questions sociétales »

Editions autrement, Paris, 2011

En partenariat avec la
Fondation AG2R et AG2R la
Mondiale.



Alors que nos modèles de protection sociale en Europe, bismarckiens comme beveridgiens, sont confrontés à des problèmes financiers, d'efficacité et de légitimité, cet ouvrage s'intéresse à leur diversité. Il analyse de surcroît les grands défis à relever et leurs principales réponses, et met en perspective certaines propositions de réformes dans le but de redynamiser la protection sociale dans une logique d'investissement social et d'égalité des chances sur le cycle de la vie. Un ouvrage particulièrement clair et adapté aux étudiants en sciences sociales.



Pôle Emploi : « De quoi je me mêle » -

Gaby Bonnard

Les éditions de l'atelier - 2012



Depuis des décennies, le taux de chômage fait partie de ces indicateurs que l'on agite comme un trophée ou que l'on tente d'expliquer pour justifier une mauvaise note.

Président de l'Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'Industrie et le Commerce - l'Unedic (mais qui sait encore ce que ce sigle signifie), Gaby Bonnard ne s'est pas contenté de siéger dans cet organisme où le paritarisme est devenu évanescent, de 2009 à 2011, il est allé à la rencontre des usagers et des professionnels de ce qui est devenu Pôle Emploi, et ceci dans 21 villes.

Ce livre est chronique de combats, de doutes mais révèle aussi des capacités extraordinaires des femmes et des hommes rencontrés.

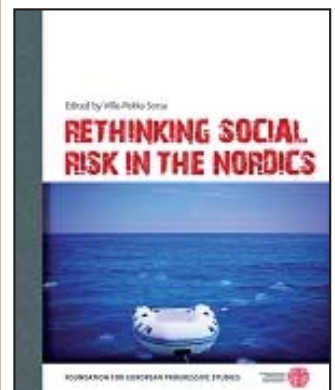
Gaby Bonnard



Rethinking social risk in the Nordics

Edited by Ville-Pekka Sorsa

Foundation for European
Progressive Studies



The European understanding of the Nordic welfare model has often been simplified and over-optimistic. But the welfare regime has led to high levels economic competitiveness, social cohesion and well-being in all Nordic countries. Nevertheless, the recent developments in Nordic social policy – influenced by neo-liberal mainstream – have marked a shift towards a new mode of policy-making and new policy preferences. This volume sheds light over the Nordic approaches to social risk and over the politics of social risk more generally. It also provides new insights to and critiques of the contemporary Nordic politics of social risk.



Ville-Pekka Sorsa



DUBLIN

4 et 5 octobre 2012



L'ipse en partenariat avec Eurofound
vous invite à participer à sa

XXXVIII^e Rencontre sur le thème :

la protection sociale face aux plans d'austérité

- ✓ Crise majeure et réformes systémiques
- ✓ Protection sociale : Quelle gouvernance en temps de crise?
- ✓ Des alternatives solidaires aux politiques d'austérité

Réservez dès à présent vos dates!

Le programme détaillé de la Rencontre sera bientôt disponible.



Institut de la **protection Sociale Européenne**
92 boulevard de Magenta, F-75010 - Paris

